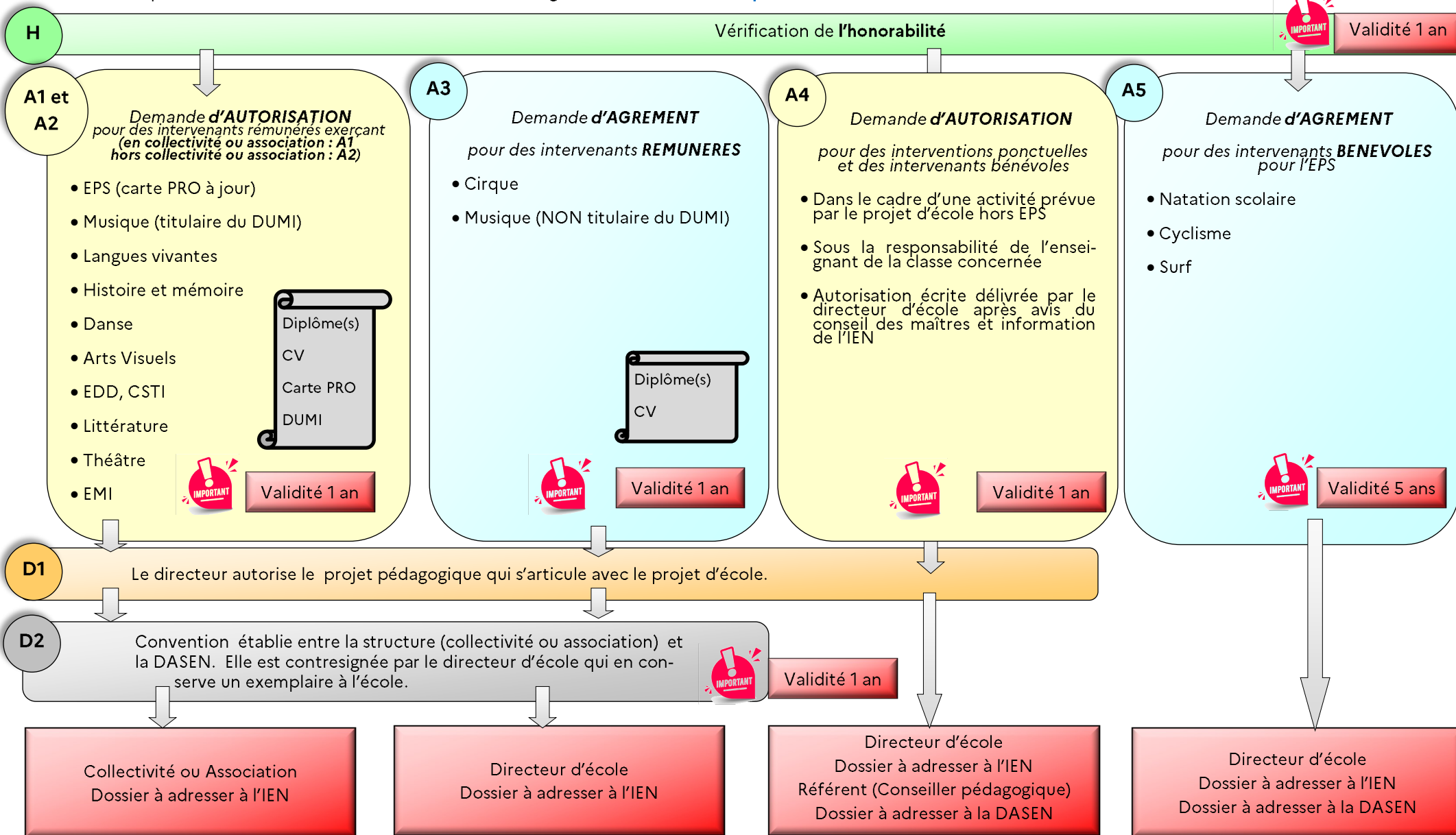


SCHÉMA DE LA PROCÉDURE DÉPARTEMENTALE POUR LES INTERVENANTS EXTÉRIEURS EN MILIEU SCOLAIRE

Vous souhaitez entreprendre un projet pédagogique pour les élèves de votre classe en coéducation avec un intervenant extérieur, dans le cadre du projet d'école et des parcours éducatifs, voici la procédure à suivre en conformité avec le cadre réglementaire [de la note départementale de la Vendée](#).



L'ensemble des documents est à adresser à la circonscription